

FMD - Piloter son pâturage tournant au fil des saisons (Formation mixte digitale)

Les après-midi du 8 mars, 26 avril, 5 juillet et 8 novembre
2022. Ouverture du temps à distance le 21 février 2022

PROGRAMME

Objectifs :

- | Mesurer l'intérêt de développer le pâturage tournant.
- | Etre capable de mettre en place le pâturage tournant sur son exploitation.

Méthodes et moyens pédagogiques :

- | Exposés et échanges de pratiques
- | Visite et témoignage d'un éleveur
- | Fiche de suivi sur la campagne

Public visé et prérequis

- | Eleveurs

Tarifs (cf. bulletin d'inscription) :

- | Les frais pédagogiques sont **totalem** pris en charge par VIVEA pour les contributeurs. Les porteurs de projet doivent avoir prévu ce besoin dans l'entretien PPP pour une prise en charge VIVEA. Autres statuts : cf. bulletin d'inscription

Durée & horaires :

- | 4 demi-journées (soit 14H)
- | de 14h à 17h30
- + 1H à distance sur notre plateforme de e-learning

Lieu :

- | Sur les exploitations des participants (choix au moment de la formation).

Evaluation et validation :

- | Un **contrôle continu** validera l'atteinte des compétences en lien avec les objectifs visés.
- | Une **attestation de formation** vous sera délivrée à l'issue du stage.

Personne en situation de handicap :

- Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Pour optimiser la consommation d'herbe pâturée

Programme :

Formation Mixte Digitale à réaliser à distance

- Rappel des préconisations de conduite du pâturage et auto-évaluation des participants

Des modules de formations tout au long de la campagne construits autour de thèmes d'actualité en tournant sur les exploitations des participants :

1^{ère} demi- journée en début de printemps

- Réussir la mise à l'herbe : choix de la date, surface à mettre à disposition, chargement, transition alimentaire...

2^{ème} demi- journée en plein printemps

- Gérer la pleine pousse de l'herbe : hauteurs d'herbe, débrayage, ajustement de la complémentation

3^{ème} demi- journée en début d'été

- Maintenir le pâturage en période estivale : hauteurs d'herbe, agrandissement de la sole, sûr-pâturage, complémentation...

4^{ème} demi- journée à l'automne

- Profiter du pâturage d'automne et préparer la prochaine saison : valeur de l'herbe, temps de repos, hauteur résiduelle...
- Bilan de la saison.



Stage organisé avec la participation financière de VIVEA

Intervenante : Caroline AUGUY – conseillère fourrages CA81

Responsable du stage : Caroline AUGUY - 06 69 32 03 37 – c.auguy@tarn.chambagri.fr

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Préambule - Des modifications sont possibles sur les stages présentés dans notre offre catalogue / site internet (nom des intervenants, dates et lieu des formations). Cependant le programme final détaillé est systématiquement envoyé avant toute inscription définitive.

Public - La Chambre d'agriculture développe son offre de services dans un contexte de **principe de spécialité, ce qui signifie que nos formations s'adressent aux actifs du monde agricole** : agriculteurs et agricultrices, aides familiaux et conjoints collaborateurs reconnus par la MSA dits « contributeurs VIVEA », personnes en cours d'installation ayant passé un entretien 3P et dites « bénéficiaires VIVEA par dérogation ». Nos formations sont aussi ouvertes aux salariés d'exploitations agricoles dont les frais pédagogiques sont partiellement pris en charge par OCAPIAT. Nos sessions sont également accessibles aux ressortissants agricoles à des conditions tarifaires had oc.

Prérequis - Pour la plupart des stages, aucune connaissance préalable n'est exigée sauf mentions spéciales.

Participations financières

« Bénéficiaires VIVEA »

▲ actifs non-salariés des entreprises agricoles (chefs d'exploitation, aides familiaux, conjoints collaborateurs, cotisants de solidarité) à jour de leur contribution à VIVEA* et n'ayant pas consommé leur forfait annuel de 2250€ en 2021.

▲ personnes en cours d'installation ayant passé un entretien PPP, uniquement pour les formations dites « techniques », en adéquation avec les besoins en compétences listés dans le compte rendu de cet entretien.

Pour ces publics, VIVEA finance à de rares exceptions près, la totalité des frais pédagogiques de nos stages à condition que le crédit annuel (2250€ en 2021) permette de couvrir les frais de la formation. Dans le cas contraire, le reste à charge sera demandé au bénéficiaire sous la forme d'une « contribution stagiaire ». Pour les quelques stages payants, le tarif est précisé sur le programme qui sera adressé avant l'inscription définitive.

« Autres statuts » : Les détails tarifaires sont indiqués sur chaque bulletin d'inscription. Pour les salariés d'exploitation relevant d'OCAPIAT, et pour les autres statuts du secteur agricole, la part financière à la charge du stagiaire peut être variable. Le participant et/ou son employeur doit se rapprocher de son fond de formation afin de connaître le reste à charge.

Renseignements et modalités d'inscription - Pour se **préinscrire**, il est possible au choix d'utiliser le formulaire sur notre site internet ou d'adresser un mail. Environ un mois et demi avant le début de la formation, un bulletin d'inscription définitif et un programme détaillé sont envoyés en précisant le déroulement et les aspects pratiques du stage (intervenants, dates, lieux, horaires, tarif). **L'inscription définitive sera prise en compte si et seulement si nous recevons le bulletin d'inscription accompagné du règlement.**

* Le stage peut être facturé en totalité au stagiaire dans le cas où les cotisations VIVEA ne seraient pas à jour. La régularisation de la situation avant la formation se fait auprès de la MSA

Modalités de règlement - Lors de l'inscription, il est demandé d'établir un chèque en règlement des frais d'inscription s'il y a lieu et des repas (15,50€/ repas), à l'ordre de « *Agent comptable de la Chambre d'agriculture du Tarn* » selon le montant précisé sur chaque programme détaillé de formation. La participation au repas n'est pas obligatoire mais le chèque des repas l'est : **il a valeur de caution et son dépôt est obligatoire à l'inscription.** *Hors restrictions liées au contexte sanitaire, tout repas commandé et non annulé la veille avant 10 h sera facturé au participant qui aura coché sur son bulletin d'inscription son intention de déjeuner le jour de la formation.*

Gestion des inscriptions - Les bulletins d'inscription et règlement sont traités par ordre d'arrivée au courrier. Si nous n'avons plus de place, nous recontactons le prospect pour le lui signaler.

Annulations / Absentéisme

Annulation du fait du stagiaire - Tout désistement en cours de formation (sauf cas de force majeure), entraînera l'encaissement de l'intégralité des frais d'inscription.

Annulation du fait de la Chambre d'agriculture - L'organisme de formation se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter un stage, en particulier si le nombre d'inscrits est insuffisant. Dans ce cas, les inscrits sont informés dans les meilleurs délais et la participation financière leur sera retournée.

Absentéisme - La présence non assidue pourra entraîner l'encaissement de l'intégralité des frais d'inscription. En cas d'absence, des solutions d'adaptation de parcours peuvent être mise en place par les responsables de stage.

Horaires - Pour tenir compte des contraintes d'emplois du temps des agriculteurs, les stages sont le plus souvent organisés au rythme de 1 jour par semaine. Les journées démarrent généralement entre 9h et 9h30 et se terminent entre 17h et 17h30.

Responsable de stage - Chaque formation est encadrée par un responsable de stage qui est l'interlocuteur privilégié.

Justificatifs de formation - Une attestation de formation est adressée à chaque participant à l'issue du stage, ainsi qu'une facture acquittée.

La Chambre d'agriculture du Tarn est certifiée pour ses activités formation - engagement REF 221 AFNOR

Enquête de satisfaction 2020 (auprès de 832 stagiaires) :

- « satisfaction générale » : 9.87 / 10
- « réponse aux attentes » : oui à 99%
- « organisation générale » : satisfaction à 99%
- « appréciation des interventions » positives à 100%
- « valorisation des acquis en exploitation » oui à 82%



Votre Chambre d'agriculture est certifiée Référentiel National Qualité « Qualiopi » sur la qualité de réalisation des actions de formation.



www.afnor.org
Liste des sites certifiés et de nos engagements sur www.chambres-agriculture.fr



Piloter son pâturage tournant au fil des saisons

Les après-midi du 8 mars, 26 avril, 5 juillet et 8 novembre

2022



BULLETIN D'INSCRIPTION

A renvoyer à :

Nathalie CASTEL - Chambre d'agriculture
96, rue des agriculteurs - CS 53270
81011 ALBI CEDEX 9

Par courrier, accompagné de votre chèque de
réservation, avant le :

22 février 2021

⚠ les premiers bulletins renvoyés auront la priorité

✍ pensez à dater et signer au verso !

Coordonnées du stagiaire :

NOM Prénom :

date et lieu de naissance : / / à

adresse postale :

adresse électronique : @

téléphone fixe / portable : / / / / ou / / / /

Statut du stagiaire à <u>cocher</u>	Coûts :	Démarches supplémentaires :
<input type="checkbox"/> Contributeurs VIVEA à jour des cotisations MSA et n'ayant pas atteint le plafond annuel de 2250 € : <input type="checkbox"/> agriculteur <input type="checkbox"/> cotisant de solidarité <input type="checkbox"/> conjoint cotisant <input type="checkbox"/> aide familiale	453 € Les frais pédagogiques du stage sont totalemt pris en charge par VIVEA.	Le justificatif d'éligibilité <u>pourra</u> vous être demandé, il peut être directement téléchargé depuis votre espace privé MSA « mes attestations professionnelles ». Le solde de votre compte VIVEA est consultable sur www.vivea.fr en créant votre compte contributeur.
<input type="checkbox"/> Bénéficiaires VIVEA au titre des formations de perfectionnement techniques. (porteurs de projet, en cours d'installation). Entretien PPP réalisé le :		Copie du PPP à fournir le 1 ^{er} jour du stage si réalisé hors Tarn. Copie d'écran du solde CPF.
<input type="checkbox"/> Participant aux travaux <input type="checkbox"/> conjoint non cotisant <input type="checkbox"/> retraité	84 €	Nous consulter
<input type="checkbox"/> Salarié d'exploitation relevant du fond OCAPIAT (anciennement FAFSEA)	210 €	Contractualisation d'une convention de formation pour une prise en charge à hauteur de 45% des coûts par OCAPIAT (frais pédagogiques + salaire chargé plafonné à 12€/h en 2020)
<input type="checkbox"/> Autre public	453 €	Nous consulter

Dans un souci de constante amélioration des formations que nous vous proposons, il est important pour nous de recueillir des informations sur vos attentes. Pour nous aider, merci de répondre aux questions ci-dessous.

Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ?

Non

Oui, laquelle et quand ?

.....
.....

Quelles sont vos attentes quant à ce stage ?

.....
.....
.....

Quelles difficultés rencontrez-vous dans la conduite du pâturage ?

.....
.....
.....

Acceptez-vous de recevoir le groupe sur votre exploitation lors d'une demi-journée de formation ?

Oui

Non

△ contexte sanitaire Covid19, merci de prendre connaissance des modalités d'accueil ci-jointes △

Comment avez-vous eu connaissance de ce stage ? Par (plusieurs réponses possibles) :

Le catalogue formation

Le bouche à oreille

Internet

La presse agricole

Un conseiller

Un courrier

Autre :

La signature du bulletin d'inscription vaut pour acceptation des conditions générales de vente indiquées au dos du programme de stage

Le Président de la Chambre d'agriculture du Tarn

 **date et signature du stagiaire :**

Jean-Claude HUC



Protection des données personnelles

Les données personnelles recueillies par la Chambre d'agriculture du Tarn à l'aide de ce bulletin d'inscription sont nécessaires à la gestion de l'action de formation à laquelle vous vous êtes inscrit.

Conformément au règlement n°2016/679, dit Règlement général pour la protection des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire dudit contrat est informé que les informations à caractère personnel qu'il communique sont enregistrées dans la base de données client des Chambres d'agriculture d'Occitanie uniquement accessible à ses salariés. L'objectif est de vous communiquer des informations dans le cadre notre mission de service public mais aussi de vous tenir informé des prestations, formations, des actualités et opportunités susceptibles de vous intéresser, d'accomplir nos missions d'intérêt général, assurer l'exécution de la prestation, vérifier la validité des informations nécessaires au paiement de cette prestation et réaliser des valorisations statistiques.

Notre base de données est limitée à un usage interne et les données qu'elle contient ne sont pas communiquées à des tiers. La durée de conservation de vos données est liée à nos délais de conservation en cas de contrôle et à nos obligations d'archivage en tant qu'organisme public. En tout état de cause nous nous engageons à les conserver dans des délais raisonnables.

Vous retrouverez toutes les informations sur vos droits et notre politique de protection des données personnelles sur notre site internet à l'adresse suivante <https://tarn.chambre-agriculture.fr/pratique/donnees-personnelles-ca81/>